

<https://enseignants.se-unsa.org/Reforme-de-la-voie-professionnelle-les-revendications-du-SE-Unsa>



enseignants de l'Unsa



Réforme de la voie professionnelle : les revendications du SE-Unsa

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : vendredi 13 décembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La mise en place de la réforme de la voie professionnelle fait émerger plusieurs questions. Depuis cette rentrée scolaire 2024, la mise en place du Y notamment se fait de façon trop précipitée pour garantir un cadre équitable et respectueux pour les enseignants et les lycéens. Dès qu'un nouveau ministre sera nommé, le SE-Unsa lui fera part des revendications suivantes.

Ce que nous continuons de porter

>

- *Carte des formations*

-

Concernant la carte des formations, le SE-Unsa demande que les fermetures de formations sous statut scolaire soient compensées par des ouvertures sous statut scolaire et que ces dernières ne soient pas seulement liées au tissu économique local.

En effet, le SE-Unsa constate que de trop nombreuses académies font désormais le choix de fermer des formations sous statut scolaire pour en ouvrir d'autres en apprentissage, et essentiellement des certificats de spécialisation. Ce choix est d'autant plus « vite fait » que les ouvertures en apprentissage ne nécessitent pas l'accord et le financement de la région.

Les lycées professionnels doivent pouvoir proposer une offre variée et pas seulement en lien avec le tissu économique local afin que nos jeunes puissent envisager une mobilité professionnelle.

- *Programmation des examens*

-

Le SE-Unsa demande une reprogrammation des examens en juin afin de permettre une meilleure préparation des élèves et un déroulement optimal de l'année scolaire. Ce changement garantirait une meilleure organisation pour tous les acteurs impliqués.

- *Dispositif différencié Y*

-

Le SE-Unsa exige l'abrogation du parcours différencié dit Y et le passage à une année supplémentaire post-bac en Y.

Il est en effet illusoire de penser que 6 semaines - ou plutôt 5 semaines et demie - suffiront pour augmenter les chances de réussite en poursuite d'études de nos élèves de bac pro. Le dispositif Y, souvent perçu comme trop court pour être efficace, a amputé des heures de cours en terminale pour finir les programmes mais aussi des semaines de PFMP pour évaluer dans de bonnes conditions les élèves. Ce dispositif doit donc être remplacé par la possibilité d'une année supplémentaire post bac pro qui offrirait une meilleure adaptabilité aux élèves en difficulté ou souhaitant approfondir leurs compétences.

- *Heures d'enseignement perdues*

-

Le SE-Unsa revendique le retour des heures d'enseignement perdues pour préparer l'examen.

En effet, la perte d'heures d'enseignement pour les élèves avant de passer l'examen reste un problème même si les 2 semaines en moins de PFMP se transforment en heures de cours en plus.

- *Dispositif Ambition emploi*

-

Le SE-Unsa souhaite que le dispositif *Ambition emploi* soit financé par de vrais moyens et non par le *Pacte*.

En effet, parmi les mesures mises en place lors de cette réforme, celle d'*Ambition emploi* nous paraît intéressante pour les élèves mais sa rémunération sur la base du *Pacte* ne permet pas sa mise en place dans tous les établissements. Financer ce dispositif en heures poste permettrait au contraire de le mettre en place partout.

- *Gratification des élèves en Poursuite d'études*

- Le SE-Unsa revendique l'attribution d'une gratification aux élèves suivant le parcours *Poursuite d'études*. Cela permettrait que les élèves puissent choisir le parcours qui correspond réellement à leur projet personnel, sans que leur choix ne soit biaisé par des considérations financières.

Nos nouvelles revendications à la suite des remontées de terrain de cette rentrée 2024

- *PFMP*

-

Le SE-Unsa réclame le retour des 2 x 4 semaines de PFMP certificatives en terminale.

Cette mesure permettrait de garantir une évaluation certificative plus égalitaire et/ou de pouvoir réaliser une mobilité européenne dans les meilleures conditions.

- *Mission unique pour les enseignants*

-

Le SE-Unsa revendique une mission unique pour les enseignants : soit assurer le module *Poursuite d'études*, soit s'occuper du module *Insertion professionnelle*.

En effet, une démarche claire et structurée évitera une désorganisation et les chevauchements des missions dans une fin d'année déjà bien chargée pour les enseignants. Cela renforcera également l'efficacité du dispositif et une équité entre tous.

- *Rémunération des enseignants impliqués dans les parcours*

-

Pour le SE-Unsa, il est indispensable que les enseignants prenant part aux équipes *projet* pour la mise en place des parcours perçoivent une rémunération à hauteur de leur investissement. Ces travaux collaboratifs ne peuvent reposer sur le bénévolat, ces missions doivent être reconnues et valorisées par l'administration.